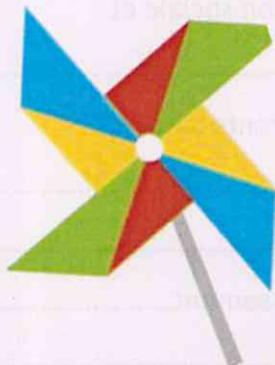


**MAIRIE**  
REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL  
CANTON DE DOMONT

# PROJET D'ÉTABLISSEMENT



**Effectif au 16 février 2023**

**MAISON DE L'ENFANCE DU PLESSIS-BOUCHARD**  
78 rue Albert Alline - 95130 LE PLESSIS-BOUCHARD  
Tél : 01.34.15.77.19 – Fax : 01.34.14.89.91  
[maison.enfance@leplessisbouchard.fr](mailto:maison.enfance@leplessisbouchard.fr)

---

**MAIRIE – 3bis, rue Pierre Brossolette – BP 30029 Le Plessis Bouchard – 95131 Franconville Cedex**  
Bureaux fermés le samedi et le mercredi après-midi  
Tél : 01.34.13.71.39 –  
[www.ville-le-plessis-bouchard.fr](http://www.ville-le-plessis-bouchard.fr)

# SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>LE PROJET SOCIAL.....</b>	<b>Pages 1-2</b>
	1. La ville du Plessis-Bouchard.....	P. 1
	2. La petite enfance.....	P. 2
<b>II.</b>	<b>LE PROJET ÉDUCATIF.....</b>	<b>Pages 3-11</b>
	1. L'accueil de l'enfant présentant un handicap ou une maladie chronique.....	P. 3
	2. L'accueil de l'enfant dont le parent est en situation d'insertion sociale et professionnelle.....	P. 3
	3. Les compétences professionnelles mobilisées dans les différents modes d'accueil.....	P. 4
	4. L'aide à la professionnalisation.....	P. 7
	5. La place des familles et leur participation à la vie de l'établissement.....	P. 9
	6. Les partenaires extérieurs.....	P. 10
<b>III.</b>	<b>LE PROJET PÉDAGOGIQUE.....</b>	<b>Pages 12-21</b>
	1. L'accueil.....	P. 12
	2. L'éveil.....	P. 15
	3. Les soins.....	P. 17
	4. L'alimentation.....	P. 18
	5. Le sommeil et l'endormissement.....	P. 20
	6. Les manifestations communes aux deux structures d'accueil.....	P. 21
<b>IV.</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>Pages 22-25</b>

# I. LE PROJET SOCIAL

## 1. La ville du Plessis-Bouchard

Le Plessis-Bouchard est une ville située au cœur de la vallée de Montmorency à 20 km au nord-ouest de Paris et à 10 km de Cergy-Pontoise. Elle est desservie par 2 lignes de bus, le RER C et le Transilien ligne H.

Bordé par la Plaine de Boissy, le Plessis-Bouchard dispose d'un cadre de vie verdoyant et d'un centre-ville animé par ses commerces et restaurants. Très attaché à son esprit village et à son environnement naturel, la ville grandit et se modernise harmonieusement. Elle est membre de la Communauté d'Agglomération Val Parisis qui regroupe 15 communes et est jumelée avec la ville allemande de Niederstetten.

Le Plessis-Bouchard est doté de différents équipements utiles à la population : multi-accueil municipal, écoles, accueils de loisirs, médiathèque, centre culturel, gymnases, terrains de football et de tennis, clubs de sport, parcs...

Le Département a le projet de construire un plus grand collège pouvant accueillir 600 élèves en remplacement de l'actuel dont la capacité d'accueil est de 400 élèves. À proximité, la ville construira un nouveau gymnase d'ici septembre 2021.

### Selon les chiffres de l'INSEE en 2016 :

La ville compte près de 8300 habitants.

La population est jeune, 37% a moins de 30 ans, multiculturelle et dynamique avec 79% d'actifs. Elle se compose de 52.5% de femmes et de 47.5% d'hommes.

### *Les différents types de familles :*

Familles sans enfant	35.3%
Familles avec enfants	49.9%
Familles monoparentales	14.8%
Familles avec un enfant	23.9%
Familles avec deux enfants	27.1%
Familles avec trois enfants	6.4%
Familles avec quatre enfants ou plus	1.5%

6.4% des allocataires perçoivent le RSA (Revenu de Solidarité Active) et 2.8% l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés).

Le nombre de naissance est en croissance depuis 2015 et génère une augmentation des demandes de pré-inscription (environ 110 demandes par an).

La ville se compose essentiellement de résidences principales (95%) dont les occupants sont majoritairement des propriétaires (77%). Il y a autant de maisons individuelles que de logements collectifs. Plusieurs projets immobiliers sont en cours de réalisation avec pour objectif d'augmenter le nombre de logements sociaux. En 2017, il y avait 7.73% de logements sociaux.

## 2. La petite enfance

Afin de répondre aux besoins grandissant de la population, la Mairie a décidé de construire une structure d'accueil pour les tout-petits. La Maison de l'Enfance a ouvert ses portes en 2002. C'est un multi-accueil situé dans le quartier ouest de la ville, proche de la Mairie, regroupant un accueil collectif (accueil régulier et occasionnel) et un accueil familial.

Les pré-inscriptions des familles se font au niveau du secrétariat de la Maison de l'Enfance ou sur le site de la ville à partir du 4<sup>ème</sup> mois de grossesse. La priorité est donnée aux enfants Plessis-Bucardésiens âgés de 10 semaines à 4 ans.

Les familles accueillies sont issues de toutes catégories professionnelles, avec une majorité de cadres. Tous les quartiers de la ville sont concernés. La proximité de la gare SNCF pour se rendre à Paris facilite les déplacements professionnels et attirent les jeunes cadres.

La Maison de l'Enfance est destinée aux enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Sa capacité d'accueil est de 78 places selon un agrément modulé par créneaux horaires sur la journée :

- 42 places en accueil collectif (accueil régulier et occasionnel)
- 36 places en accueil familial.

*L'accueil collectif* reçoit les enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, selon les besoins des familles en accueil régulier (1 à 5 jours par semaine) ou occasionnel (avec des réservations à l'heure entre 9h et 17h).

Les enfants sont répartis dans 3 lieux de vie en fonction de leurs âges.

Chaque groupe d'enfants est encadré par un binôme de professionnels de la petite enfance.

*L'accueil familial* reçoit les enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Les assistantes maternelles accueillent à leur domicile 1 à 4 enfants à temps complet ou partiel, en fonction de leur agrément.

À partir de 18 mois, l'enfant participe une fois par semaine au « jardin d'éveil » dans les locaux de la Maison de l'Enfance. Ce temps est animé par la directrice ou l'éducatrice de l'accueil collectif qui propose des activités d'éveil par petits groupes. Les assistantes maternelles participent à tour de rôle à l'encadrement des enfants. Le jardin d'éveil est fermé pendant les vacances scolaires.

## **II. LE PROJET ÉDUCATIF**

### **1. L'accueil de l'enfant présentant un handicap ou une maladie chronique**

L'enfant présentant un handicap ou une maladie chronique a les mêmes nécessités que tout autre enfant avec des désirs et des besoins physiques, physiologiques et affectifs.

La Maison de l'Enfance concourt à l'intégration sociale des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Pour cela, un projet d'accueil individualisé (PAI) est réalisé conjointement par les parents, le médecin de famille, le médecin de l'établissement, la coordinatrice-infirmière et les agents de l'accueil collectif ou l'assistante maternelle de l'accueil familial, afin de sécuriser au maximum les conditions d'accueil.

L'accueil est possible jusqu'à l'âge de 5 ans pour les enfants présentant un handicap reconnu par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ou atteints d'une maladie chronique.

Les professionnelles de la petite enfance sont sensibilisées et formées à la différence et aux spécificités de sa prise en charge.

Elles auront à accompagner l'enfant et sa famille en repérant les difficultés tout en étant attentives à ses potentialités. La stimulation et l'encouragement seront d'autant plus importants et les activités d'éveil devront être adaptées afin d'éviter de mettre l'enfant en situation d'échec.

Les progrès et réussites de l'enfant seront transmis à la famille afin de soutenir une image d'enfant doué de compétences.

Afin de faciliter la prise en charge de l'enfant dans la structure, des soins spécifiques pourront être effectués par des intervenants extérieurs : éducateur spécialisé, infirmière, psychomotricien, kinésithérapeute...

### **2. L'accueil de l'enfant dont le parent est en situation d'insertion sociale et professionnelle**

La prise en charge d'enfants dont les parents sont en difficulté favorise leur insertion sociale et renforce les liens familiaux.

La ville réserve 5% des places en structure d'accueil municipale aux enfants des bénéficiaires de certaines prestations sociales (RSA, allocation parent isolé, allocation de solidarité spécifique...). Elle accompagne ainsi les parcours d'insertion sociale et professionnelle, permettant aux bénéficiaires de trouver un emploi avec l'aide des conseillers en économie sociale et familiale de la CAF.

L'objectif principal de ce travail d'écoute et de soutien à la parentalité est de permettre à l'enfant d'évoluer et de grandir sans crainte ni culpabilité et de le situer dans un environnement structurant lui donnant les possibilités de s'épanouir pleinement.

### **3. Les compétences professionnelles mobilisées dans les différents modes d'accueil**

Des équipes pluridisciplinaires sont mobilisées au quotidien à la Maison de l'Enfance pour assurer l'accueil, les soins, le développement et le bien-être des enfants.

Voici leurs missions :

#### ❖ **COORDINATRICE PETITE ENFANCE ET DIRECTRICE DE L'ACCUEIL COLLECTIF**

La coordinatrice est titulaire du diplôme d'infirmière et est à mi-temps sur la direction du service petite enfance et la direction de l'accueil collectif.

Elle est chargée de :

- Coordonner les 2 structures d'accueil et piloter les projets de la petite enfance.
- Organiser les commissions d'admission des enfants.
- Assurer le suivi des familles en place insertion en lien avec les conseillers techniques de la CAF.
- Assurer l'organisation de l'accueil collectif tant au niveau administratif qu'éducatif.
- Assurer l'animation et la qualité d'accueil de l'enfant.
- Participer au recrutement du personnel et des assistantes maternelles.
- Mettre en place des formations et des journées pédagogiques.
- Conduire des réunions d'équipe.
- Rédiger le règlement de fonctionnement et le projet pédagogique et veiller à leur application.
- Favoriser le développement et l'épanouissement du jeune enfant afin de contribuer à sa socialisation, son autonomie et son éveil.
- Garantir l'équilibre alimentaire des repas proposés aux enfants en lien avec la cuisine centrale.
- Organiser et participer aux visites médicales dispensées par le médecin de la Maison de l'Enfance.
- Effectuer des visites au domicile des assistantes maternelles en l'absence de leur directrice.
- Entretenir des relations régulières avec les familles et les accompagner dans leur fonction parentale.
- Effectuer un bilan d'accueil avec la famille à divers moments de l'année.

#### ❖ **DIRECTRICE DE L'ACCUEIL FAMILIAL ET ADJOINTE À LA COORDINATRICE**

La directrice de l'accueil familial est titulaire du diplôme d'éducatrice de jeunes enfants. Elle est également l'adjoindte de la coordinatrice.

Elle est chargée de :

- Assurer l'organisation de l'accueil familial tant au niveau administratif qu'éducatif.
- Assurer l'animation et la qualité d'accueil de l'enfant.
- Animer les jardins d'éveil en matinées en alternance avec l'éducatrice de l'accueil collectif.
- Participer au recrutement des assistantes maternelles.
- Mettre en place des formations et des journées pédagogiques.
- Conduire des réunions d'équipe.
- Rédiger avec la coordinatrice le règlement de fonctionnement et le projet pédagogique et veiller à leur application.
- Participer aux commissions d'admission des enfants.
- Effectuer des visites régulières au domicile des assistantes maternelles.
- Favoriser le développement et l'épanouissement du jeune enfant afin de contribuer à sa socialisation, son autonomie et son éveil.
- Garantir l'équilibre alimentaire des repas proposés aux enfants.
- Entretenir des relations régulières avec les familles et les accompagner dans leur fonction parentale.
- Effectuer un bilan d'accueil de l'enfant avec la famille à divers moments de l'année.

## ❖ ÉDUCATRICE ADJOINTE À LA DIRECTRICE DE L'ACCUEIL COLLECTIF

L'éducatrice de jeunes enfants est au  $\frac{3}{4}$  de son temps sur la structure d'accueil collectif (50% de travail administratif et 25% sur le terrain) et  $\frac{1}{4}$  de son temps sur l'accueil familial (jardin d'éveil).

Elle est chargée de :

- Organiser les plannings des agents et des stagiaires.
- Préparer les commandes de matériel pédagogique avant d'être validés par la coordinatrice.
- Favoriser une relation entre les différents lieux de vie et les différentes structures pour une meilleure cohérence des pratiques.
- Participer à la mise en place du projet pédagogique.
- Favoriser le développement et l'épanouissement du jeune enfant afin de contribuer à sa socialisation, son autonomie et son éveil.
- Organiser les activités au sein des lieux de vie en respectant les besoins et les désirs de chaque enfant.
- Animer le jardin d'éveil en alternance avec la directrice de l'accueil familial.
- Communiquer avec les familles sur l'adaptation de leur enfant à la collectivité et participer activement au soutien à la parentalité.
- Remplacer le personnel absent dans les différents lieux de vie.

## ❖ AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE ET CAP PETITE ENFANCE

Le personnel chargé de l'encadrement des enfants : auxiliaires de puériculture, CAP petite enfance ou autre diplôme équivalent, est placé sous la responsabilité de la directrice de l'accueil collectif.

Il doit :

- Assurer un accueil de qualité pour les enfants et leur famille.
- Prodiguer des soins quotidiens à l'enfant (soins d'hygiène, repas, sommeil) et créer un climat de confiance et de sécurité autour de lui.
- Mettre en place des activités d'éveil favorisant le développement psychomoteur, l'autonomie et l'épanouissement des enfants.
- Appliquer les différents protocoles d'hygiène et de sécurité.
- Participer aux tâches d'entretien des lieux de vie réservés aux enfants.

Les auxiliaires de puériculture, de par leur diplôme, ont l'obligation d'être présentes aux ouvertures et aux fermetures de la structure. Elles ont la possibilité de délivrer les médicaments aux enfants et d'appliquer les protocoles médicaux.

Les CAP petite enfance sont amenées à remplacer l'agent technique pendant ses congés.

## ❖ AGENT TECHNIQUE

L'agent technique possède le module 1 du CAP petite enfance, elle est chargée de :

- Veiller à l'hygiène des locaux et à leurs abords extérieurs.
- Veiller à l'entretien du linge et à sa distribution dans les unités de vie.
- Entretien le local de la lingerie ainsi que les machines à laver et les sèche-linges.
- Réchauffer et distribuer les repas des enfants qui arrivent en liaison froide en tenant compte des PAI.
- Entretien l'office de cuisine.
- Nettoyer les jeux et le mobilier selon un planning prédéfini.
- Aider ponctuellement les agents dans les unités de vie en restant auprès des enfants.

## ❖ ASSISTANTES MATERNELLES

Les assistantes maternelles accueillent à leur domicile 1 à 4 enfants selon leur agrément.

Elles doivent :

- Assurer l'accueil à leur domicile de l'enfant et de sa famille.
- Aménager des espaces de vie conviviaux et sécurisés.
- Organiser la vie quotidienne de l'enfant (soins d'hygiène, repas, sommeil, activités d'éveil, sorties, promenades...).
- Appliquer les protocoles médicaux.
- Accompagner les enfants au jardin d'éveil selon le planning établi par leur directrice.
- Assurer un lien entre les familles et la directrice de l'accueil familial.
- Dans le cas où elles sont momentanément sans enfant, elles peuvent être amenées à venir aider le personnel de l'accueil collectif.

## ❖ ADJOINTS ADMINISTRATIFS CHARGÉS D'ACCUEIL

Les deux adjoints administratifs chargés d'accueil ont pour mission de :

- Accueillir, informer et orienter le public.
- Participer à la gestion administrative et financière de l'établissement.
- Enregistrer et suivre les demandes de pré-inscription.
- Préparer les dossiers d'inscription.
- Saisir les contrats d'accueil sur Concerto.
- Réaliser les bons de commandes et le suivi des factures.
- Rédiger divers courriers et réaliser divers outils sur Word ou Excel.
- Préparer les données de paies des assistantes maternelles et les transmettre au service RH de la Mairie.
- Mettre à jour les données concernant la Maison de l'Enfance sur le site de la ville.
- Afficher, classer et archiver les divers documents.

## ❖ MÉDECIN

Le médecin a pour mission de :

- Veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé.
- Définir les protocoles d'actions dans les situations d'urgence en concertation avec les directrices et organiser les conditions du recours aux services d'aide médicale d'urgence.
- Mettre en place un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) pour les enfants présentant un handicap ou une maladie chronique qu'il réajuste régulièrement.
- Assurer les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel.
- Assurer, en collaboration avec la coordinatrice-infirmière, le suivi préventif des enfants accueillis.
- Veiller à leur bon développement, à leur adaptation dans la structure d'accueil et à la tenue des vaccinations à jour.

## ❖ PSYCHOLOGUE

Le psychologue a pour mission de :

- Assurer les temps de supervision pour le Lieu d'Accueil Enfants-Parents.

- Parfois être missionné dans le cadre du suivi des enfants présentant des troubles du comportement ou en soutien pour les équipes.
- Animer, 2 fois par an, pour chacune des structures, des réunions d'équipe plénière autour d'un thème et soutenir les équipes dans leur réflexion sur les pratiques professionnelles.

Cf. Organigramme et journées types en annexe

## 4. L'aide à la professionnalisation

L'ensemble des professionnelles de la Maison de l'Enfance a accès à la formation continue dispensée par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Ces formations peuvent être individuelles ou organisées collectivement en intra sous forme de journée pédagogique pour répondre à une demande particulière.

Des formations sont également organisées dans le cadre de la FIL Val Paris (Formation Intra Locale) en partenariat avec le CNFPT.

Un plan de formation est élaboré chaque année par le service des Ressources Humaines permettant de répondre aux souhaits formulés par les agents lors des entretiens individuels.

Les assistantes maternelles ont une formation obligatoire de base de 120 heures organisée par le Conseil Départemental découpées en 2 temps.

- Pour celles embauchées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019
  - Les 60 premières heures ont été réalisées avant l'embauche.
  - Les 60 heures restantes sont à réaliser dans les 2 ans qui suivent l'embauche.
- Pour celles embauchées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019
  - Les 80 premières heures sont à réaliser avant l'embauche suivies d'une évaluation des acquis.
  - Les 40 heures restantes sont à réaliser dans les 2 ans qui suivent l'embauche.

Les assistantes maternelles reçoivent à leur domicile la planification des heures restantes à réaliser réparties sur plusieurs journées de formation.

Ces jours-là, le remplacement des enfants dont elles s'occupent se fait soit en accueil familial, soit en accueil collectif selon les disponibilités du service.

Le suivi des assistantes maternelles est assuré par la directrice de l'accueil familial et par la directrice de l'accueil collectif ou son adjointe en son absence.

Les échanges sont importants et permettent de dénouer ensemble certaines problématiques rencontrées.

Les visites à domicile sont régulières, elles peuvent se faire de manière :

- Impromptue pour vérifier que les conditions d'accueil sont toujours respectées au regard des critères d'agrément et assurer le suivi des enfants accueillis.
- Programmée pour travailler avec l'assistante maternelle sur son accompagnement auprès des enfants ou aborder des thèmes sur l'éveil de l'enfant et ainsi lui apporter un soutien professionnel à son domicile.

Le renouvellement de leur agrément est effectué par la directrice de l'accueil familial, tous les 5 ou 10 ans, selon le niveau d'études de l'assistante maternelle. Celles qui ont validé le module 1 du CAP petite enfance ont un agrément valable sur 10 ans, les autres sur 5 ans.

## **Des réunions sont programmées :**

### En accueil collectif :

- Tous les mois, le personnel de chaque section se réunit sur le temps de sieste des enfants avec la directrice et l'adjointe de l'accueil collectif pour débattre des projets divers, des problématiques rencontrées, des observations faites sur les enfants et pour transmettre certaines informations. Pendant ces réunions, 2 professionnelles des autres sections assurent la surveillance de la sieste.
- Tous les mois, l'éducatrice réunit une professionnelle de chaque unité de vie en matinée pour échanger sur les pratiques professionnelles, les projets en commun, la commande de matériel et la planification des congés.

### En accueil familial :

- Tous les 2 mois, la directrice de l'accueil familial réunit les assistantes maternelles par groupe de 3 ou 4 le temps du jardin d'éveil afin de parler des projets à venir, des problématiques rencontrées, des observations faites sur les enfants et pour transmettre certaines informations.

### En accueil collectif et familial :

- Deux fois par an, une réunion d'équipe plénière est réalisée en soirée après la fermeture de la structure. Celle de l'été permet de faire le bilan de l'année et de se projeter dans la rentrée à venir en définissant le nouveau thème de l'année. Celle de l'automne permet de faire un point sur la rentrée, l'aménagement de l'espace et les adaptations passées et à venir.
- Deux fois par an, la psychologue intervient en réunion d'équipe plénière en soirée après la fermeture de la structure afin d'échanger sur les pratiques professionnelles du personnel et d'évoquer un thème particulier tel que : les troubles du sommeil, les troubles du comportement, les troubles du langage, les troubles de l'alimentation, l'acquisition de la propreté, l'enfant précoce, l'agressivité...

## **L'accueil des stagiaires :**

Dans le but de contribuer à la professionnalisation des élèves en formation, le service d'accueil collectif accueille des stagiaires issus de diverses formations (Auxiliaire de puériculture, CAP, BAC Pro ASSP, stagiaire de 3<sup>ème</sup>...).

Un livret d'accueil leur est remis afin de les informer sur le fonctionnement de la structure et sur le déroulement du stage.

Après une période d'observation, ils peuvent participer aux soins des enfants selon leur convention de stage, toujours sous la responsabilité d'une professionnelle encadrante.

## **5. La place des familles et leur participation à la vie de l'établissement**

Accueillir l'enfant en structure d'accueil, c'est aussi accueillir ses parents avec leur culture, leur langue et leurs coutumes.

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants.

Mieux connaître les parents de l'enfant, c'est mieux appréhender sa culture et ses habitudes pour assurer un relai de meilleure qualité et ainsi partager ensemble les « bonnes pratiques » qui nous sont propres, dans la compréhension et la bienveillance mutuelles. Chacun doit pouvoir s'autoriser à dialoguer sans jugement, à éprouver du plaisir à accompagner les enfants dans leurs découvertes quotidiennes, à leur donner de l'affection sans rivalité.

Les professionnelles sont là pour assurer la continuité du lien affectif de l'enfant avec ses parents en leur absence. Notamment en parlant aux enfants de leurs parents : « papa et maman sont au travail, mais ils pensent à toi ».

C'est valider aux yeux de l'enfant le fait qu'il soit accueilli dans la structure, mais qu'il puisse garder ses parents à l'intérieur de lui et y faire appel s'il en a besoin à certains moments ; le doudou pouvant servir de transition entre la maison et la structure.

Le dialogue est nécessaire dans les relations parents-enfant-professionnelles et se fait quotidiennement lors des transmissions du matin et du soir afin d'assurer la continuité des soins à prodiguer à l'enfant.

Un cahier de transmissions pour les enfants accueillis régulièrement peut être un outil de communication entre les parents et les professionnelles mais il ne doit pas empêcher le dialogue.

Ainsi, la maison de l'enfance met en place :

- Des bilans d'entrée, de sortie et/ou intermédiaires si besoin.
- Des manifestations, telles que : la fête de décembre, la kermesse en juin.

### **Des bilans d'entrée, de sortie et intermédiaires pour :**

Faire un point avec les parents sur l'accueil de leur enfant.

L'objectif étant d'échanger sur l'éveil, la santé, l'autonomie et la socialisation de l'enfant en faisant le lien entre la maison et la structure d'accueil.

Les parents peuvent parler de leur ressenti et dire s'ils se sentent bien accompagnés, si une relation de confiance a pu s'instaurer avec l'équipe et si la structure répond bien à leurs attentes.

Et inversement, la directrice peut reprendre certaines règles et obligations envers la structure.

### **La fête de décembre et la kermesse en juin :**

Sur la période des fêtes de fin d'année du mois de décembre, un spectacle adapté aux tout petits est présenté en début de festivité, puis une rencontre avec le père Noël est proposée avec la possibilité de prendre des photos pour les familles qui le souhaitent, suivi d'un buffet. La fête se déroule en fin d'après-midi au centre culturel Jacques Templier de la ville.

Les parents sont libres d'échanger avec d'autres familles ainsi qu'avec le personnel de la Maison de l'Enfance et les élus présents.

L'objectif étant de créer du lien et de partager un moment festif et convivial.

Des panneaux photos et des productions créés à cette occasion par les enfants sont exposés à l'entrée de la salle pour permettre aux parents de visualiser et d'entrer dans le monde de leur enfant.

Les familles repartent avec les productions réalisées par leur enfant et une petite friandise.

Puis au mois de juin, une kermesse est organisée dans le grand jardin en fin d'après-midi. Plusieurs stands sont tenus par le personnel afin d'accompagner les enfants dans l'activité proposée.

Les familles sont invitées à venir partager ce moment festif et à participer avec leurs enfants aux activités proposées. La kermesse permet aux parents de nouer des contacts entre eux et avec les petits camarades de leurs enfants tout en découvrant la structure sous un autre angle.

Les parents qui le souhaitent peuvent participer au buffet du goûter.

Des panneaux photos sont réalisés et exposés pour que les parents puissent visualiser l'évolution de leur enfant durant l'année écoulée.

Nous proposons cette rencontre vers la rentrée de septembre et une autre en milieu d'année.

De plus, il est régulièrement demandé aux familles une collaboration dans l'approvisionnement du petit matériel pour la mise en place d'activités diverses au sein de la structure (vêtements, boîtes en carton, serviettes en papiers...).

## 6. Les partenaires extérieurs

La ville du Plessis-Bouchard mobilise des moyens humains et financiers conséquents pour faire fonctionner ses structures d'accueil municipales.

**La médecine du travail** (l'AMETIF santé au travail) assure le suivi médical des professionnels de la maison de l'enfance en lien avec les Ressources Humaines de la Mairie pour la planification des visites.

**La CNAF**, Caisse Nationale d'Allocations Familiales, et **la CAF du Val d'Oise** financent la ville au titre de la Prestation du Service Unique (PSU), du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et du Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP). Elles l'accompagnent dans le portage financier des nouveaux projets. L'accès aux services en ligne de la CAF permet la réalisation des déclarations réelles et prévisionnelles et l'accès aux revenus des familles. La ville respecte le barème de participation mis en place par la CNAF pour le calcul du tarif horaire appliqué aux familles.

**Le Conseil Départemental du Val d'Oise**, au titre de sa compétence obligatoire de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et Aide Sociale à l'Enfance (ASE), agréé les structures municipales, contrôle l'application des normes de la petite enfance, émet des avis médicaux et conseille la ville en matière de protection de l'enfance.

Il participe également au financement de nouveaux projets et apporte une aide financière au fonctionnement des structures.

**La cuisine centrale du restaurant scolaire de la ville** nous livre quotidiennement les repas des enfants inscrits à l'accueil collectif. Elle travaille en partenariat avec **la Sodexo** qui est le fournisseur de denrées alimentaires. Les menus sont établis par la diététicienne de la Sodexo et supervisés par la coordinatrice petite enfance. Une réunion annuelle est programmée dans les locaux du restaurant scolaire pour faire un bilan et modifier certains produits selon les réels besoins des enfants.

**Le Trésor Public** encaisse les recettes liées à la facturation des familles fréquentant la structure et gère la régie d'avance de la structure.

### Autres partenaires :

**Un projet intergénérationnel** a été mis en place depuis 2017 avec la Résidence « **le Grand Clos** » du Plessis-Bouchard sous forme de rencontres dans les locaux de la Maison de l'Enfance avec les enfants de la section des grands.

Trois résidents viennent accompagnés de leur animatrice pour partager des moments conviviaux le matin de 10h30 à 11h30.

Durant ces temps d'échanges et de partages, des activités sont proposées aux enfants comme aux résidents selon un thème et se terminent par une collation. Parfois, la mascotte de la Résidence nommée « Cloclo » vient nous rendre visite. L'animatrice se déguise entièrement en un chien géant et se laisse approcher par les enfants ébahis.

Aux beaux jours, ce sont les enfants qui vont rendre visite aux résidents dans leur jardin.

**Une intervenante musicale** anime tout au long de l'année des ateliers d'éveil de 30 minutes autour de la musique et du chant dans chaque section ainsi qu'au jardin d'éveil de la crèche familiale.

Elle fait découvrir aux enfants les différents instruments de musique et leur apprend de nouvelles comptines. La capacité d'écoute et de concentration de l'enfant se développe, son imagination est stimulée et son sens artistique s'affine. La musique aide l'enfant à s'exprimer et à communiquer au sein d'un groupe.

Les activités proposées font appel aux facultés sensibles de l'enfant telles que la perception auditive, tactile et visuelle.

Ce sont des temps riches qui plaisent beaucoup aux enfants ainsi qu'aux équipes.

**La ferme Tiligolo** est une ferme itinérante qui est parfois sollicitée au printemps pour réaliser un spectacle interactif avec des bébés animaux apprivoisés.

Un clown fermier met en scène les bébés animaux de sa ferme et invite les enfants et adultes du public à entrer dans l'enclos pour leur donner à manger et les caresser.

Petits et grands ressortent ravis de ce spectacle participatif.

**La médiathèque du Plessis-Bouchard** nous permet d'emprunter des livres adaptés aux tout petits et nous accueille en petits groupes pour des ateliers lecture.

**Les établissements scolaires et de formation** nous sollicitent chaque année pour que leurs élèves puissent réaliser un stage d'une ou plusieurs semaines dans la structure d'accueil collective afin de découvrir le monde de la petite enfance.

L'accompagnement des stagiaires permet aux professionnelles une remise en question dans leurs propres pratiques.

### III. LE PROJET PÉDAGOGIQUE

#### Introduction

La Maison de l'Enfance a pour objectif d'accompagner l'enfant et sa famille dans un cadre bienveillant et sécurisant.

L'enfant a besoin de grandir dans un climat de confiance pour s'épanouir pleinement et devenir autonome avant son entrée à l'école. Il a besoin d'être sécurisé, mis en confiance et valorisé dans ses actions pour pouvoir exprimer ses sentiments et ses émotions tout en découvrant le monde extérieur en structure d'accueil. C'est ainsi qu'il construira sa propre identité.

Au sein de notre établissement l'enfant est respecté dans son individualité et sa culture en tant que personne à part entière. Il est libre d'expérimenter et de jouer dans un espace adapté et sécurisé. Il bénéficie d'une alimentation variée et équilibrée. Il est respecté dans son rythme de développement psychomoteur et est accompagné vers l'autonomie.

Tous les enfants et leurs familles ont le droit à la même place et à la même prestation d'accueil, c'est le respect du principe d'égalité.

Un bon accompagnement passe par la cohérence et le travail d'équipe afin d'assurer une continuité dans le suivi des enfants accueillis au quotidien.

**Le projet pédagogique** est la base de coordination pour l'ensemble des acteurs intervenant au sein de la structure. Ainsi, son élaboration constitue un outil majeur de la professionnalisation. C'est un processus de questionnement permanent institué par les équipes sur leurs pratiques.

L'objectif étant la cohérence auprès des enfants et des familles selon nos valeurs qui sont : le respect, la bienveillance, le professionnalisme, la communication et le soutien à la parentalité.

# 1. L'accueil

L'accueil est un moment privilégié entre le personnel de la structure, la famille et l'enfant. Il nécessite la disponibilité de chacun pour assurer le relai entre la famille et la structure. Il permet d'instaurer une relation de confiance dès les premiers instants et ainsi de favoriser la séparation. Que l'on soit parent ou enfant, être reconnu et attendu est primordial. Un planning hebdomadaire est distribué aux équipes dans cet intérêt. Le temps d'accueil se veut être individuel et sécurisant.

## ❖ La période d'adaptation

C'est une étape indispensable pendant laquelle l'enfant va progressivement se séparer de sa famille et découvrir un nouvel environnement avec une nouvelle personne référente.

Une relation triangulaire de confiance doit s'instaurer entre la famille, l'enfant et la référente pour le bien-être de tous.

La professionnelle référente est une interlocutrice privilégiée pour l'enfant et sa famille, ce qui est réconfortant pour tout le monde. Progressivement, en collectivité, elle fera le relai à ses collègues de section pour que l'enfant s'habitue à être accompagné par un autre adulte.

La durée d'adaptation est de deux semaines et est modulable en fonction des besoins de l'enfant et des contraintes de sa famille.

### En accueil collectif et familial :

*Le premier jour*, l'enfant et la famille restent une heure dans la structure pour échanger avec la professionnelle autour des habitudes de vie de l'enfant au travers d'un document nommé « la petite histoire » remis par la directrice le jour de l'inscription. Ces informations sont précieuses car elles permettront un accompagnement de l'enfant au plus proche de ses besoins.

*Le deuxième jour* une petite séparation parent-enfant d'une demi-heure a lieu.

*Le troisième jour* s'ajoute un repas au temps d'accueil.

*Le quatrième jour* le temps de présence est plus long incluant le repas et le temps de sieste.

*Le cinquième jour* l'enfant fait une petite journée jusqu'au goûter.

*La deuxième semaine*, les journées s'allongent progressivement jusqu'à atteindre l'heure du contrat d'accueil.

## ❖ Les transmissions du matin et du soir

Lors des transmissions du matin, il est important d'avoir un certain nombre d'informations concernant l'enfant afin de l'accompagner au mieux dans sa journée et d'assurer la continuité de sa prise en charge.

L'équipe de l'accueil collectif dispose d'un classeur de transmissions pour noter les informations nécessaires. Dans la section des bébés une feuille de rythme y est ajoutée afin d'avoir un suivi régulier permettant une vue d'ensemble journalière et hebdomadaire. L'enfant doit arriver propre, habillé et ayant pris son premier repas.

Lors des transmissions du soir, la professionnelle relate brièvement la journée de l'enfant (activités, repas, sommeil, santé, anecdotes) évoquant aussi bien le positif que les difficultés rencontrées dans la journée.

Les assistantes maternelles privilégient les transmissions orales et proposent aux familles qui le souhaitent d'avoir un cahier de transmissions commun qui navigue entre la maison et le domicile de l'assistante maternelle.

## ❖ L'aménagement de l'espace lors de l'accueil du matin et du soir

Afin de favoriser l'accueil du matin, différents coins jeux sont théâtralisés dans la salle, que ce soit en accueil collectif ou au domicile de l'assistante maternelle.

Par exemple, des puzzles sont posés sur la table, un coin dînette invite l'enfant à préparer un repas et des tours de construction l'incitent à entrer en activité.

Cet aménagement permet au parent d'accompagner son enfant à une activité ou inversement à l'enfant de montrer à son parent à quoi il joue ou ce qu'il sait faire. La séparation peut alors se faire en douceur.

## ❖ L'objet transitionnel

Mettre le doudou et la tétine à disposition, **c'est respecter l'enfant.**

*Le doudou* est un objet transitionnel élu et choisi par l'enfant. Il doit être reconnu en tant que tel par les parents et les professionnelles. C'est un compagnon de jeu qui l'aidera tout au long de son apprentissage à vivre ses expériences et à se construire en tant que personne. Le doudou se veut être rassurant.

Au début, il est le lien entre la maison et le lieu d'accueil, de par son odeur et sa texture. Cet objet est strictement personnel, seul l'enfant peut en disposer comme il le désire.

Plus tard, il pourra être un tremplin dans sa démarche d'aller vers les autres, de faire ses propres expériences et de jouer en partageant son plaisir avec lui. Le doudou aidera l'enfant à gérer ses émotions et à prendre des décisions.

Il est présent dans les moments de rupture de la journée, notamment au moment de l'accueil du matin et du soir car il est aussi difficile pour l'enfant de se séparer de son parent le matin, que de se séparer de la référente ou de l'assistante maternelle le soir.

Il est également utile lors des frustrations ou des moments de coup de blues que l'enfant peut avoir dans la journée.

*La tétine* est un objet de succion qui apaise et calme les pleurs. La succion chez l'enfant est un phénomène naturel, spontané et physiologique. Elle permet à l'enfant de sécréter de l'endorphine, hormone du bien-être qui apporte plaisir et détente. Elle est donc propice à l'endormissement.

C'est un bon moyen d'apaiser le stress ou l'énerverment de l'enfant et de lui procurer la sensation de sécurité.

Pour répondre à cette sécurité affective, nous avons mis en place dans chaque section des porte doudous/tétines fixés au mur et accessibles à tous. Ainsi les enfants peuvent, comme ils le souhaitent, disposer de leur doudou et/ou de leur tétine. Dans la section des bébés, les professionnelles veillent à la mise à disposition permanente de ces objets transitionnels.

Au domicile des assistantes maternelles, l'enfant peut en disposer à tout moment de la journée.

Il est important de comprendre que de **retirer le doudou et/ou la tétine à l'enfant ou ne pas le laisser à disposition** signifie lui procurer un environnement non sécurisant.

## ❖ La relation aux familles

Nous considérons les parents comme étant les premiers éducateurs de leur enfant et respectons les cultures de chacun d'entre eux.

L'équipe est là pour rassurer et encourager les familles dans leur fonction parentale.

Environ 3 mois après l'arrivée de chaque enfant, un entretien est proposé par la directrice de la structure à tous les parents désireux de faire un point sur ce nouvel accueil.

Des rencontres ponctuelles sont possibles tout au long de l'année afin d'aborder divers points, tels que : l'alimentation, le sommeil, la santé, le PAI, le comportement du jeune enfant, des problèmes de facturation, des changements de contrat horaire...

Et enfin, un dernier bilan est proposé aux familles afin de faire un point global sur l'accueil avant la sortie définitive.

Les familles sont informées par affichage dans les locaux, par courrier ou via le journal ou le site internet de la ville, de la vie de la Maison de l'Enfance et de la municipalité.

Les directrices et les adjoints administratifs échangent régulièrement par mails avec les familles.

Les familles sont invitées à des temps festifs en juin et en décembre afin de passer un moment convivial avec les équipes et la municipalité.

« Un café des parents » a lieu 2 fois dans l'année dans le réfectoire de l'accueil collectif. Ce temps d'échange entre parents et professionnelles est un moment privilégié. Des sujets très divers sont abordés tels que : l'éveil des enfants, les animations, les projets...

Il permet également d'instaurer un dialogue dans un contexte différent que celui des transmissions et ainsi de pouvoir échanger librement sans la présence des enfants. Les parents pourront ainsi créer du lien entre eux.

## 2. L'éveil

### ❖ L'aménagement de l'espace et l'accès aux jeux

L'aménagement de l'espace dans les différentes sections n'est pas figé. Il est pensé et travaillé en équipe en fonction de l'évolution des enfants et de leurs besoins.

*Dans la section des bébés, il y a différents espaces de jeu : un espace cocooning sécurisé pour respecter le bien-être de l'enfant, un espace motricité avec un petit toboggan et un espace jeux libres. Les professionnelles effectuent un roulement de jouets afin que les enfants puissent les découvrir et les redécouvrir. Il y a des hochets pour les petits, des bouteilles sensorielles, des jeux d'empilement, des jeux de coucou-caché, des jeux qui roulent etc....*

*Dans la section des moyens, on retrouve un espace motricité avec une petite structure, un espace jeux symboliques avec le coin cuisine, un espace calme avec tapis et oreillers et un espace jeux libres avec des caisses de jeux.*

*Dans la section des grands, différents espaces sont mis à disposition tels que les coins cuisine, déguisements, jeux de construction, lecture, jeux de société et jeux libres avec des caisses de jeux à disposition permettant à l'enfant de vivre des expériences de jeux variées selon ses désirs.*

Au domicile des assistantes maternelles on retrouve les mêmes espaces de jeux dans leur pièce à vivre.

En grandissant, les enfants deviennent acteurs et autonomes dans leurs choix d'activités.

## ❖ L'activité dirigée et le jeu libre

L'activité dirigée est proposée à l'enfant sans lui être imposée. L'adulte l'accompagne par la parole et le regard. Il encourage l'enfant à faire l'activité seul sans qu'il ait besoin d'intervenir afin de laisser libre court à son imagination et à sa créativité. Nous ne sommes pas dans l'attente d'un résultat ou d'une productivité. Les professionnelles vont proposer des activités en lien avec le thème de l'année qui aura été préalablement réfléchi en équipe. Le support est varié, on retrouve la peinture, la pâte à modeler, les jeux de société, les abaques ...

Pour les bébés, les activités coloriage, sable ou peinture peuvent être mises en place au printemps lorsque les enfants sont suffisamment grands afin de répondre à leurs nouveaux besoins.

Lors des activités jeux libres, les professionnelles ont un rôle important, celui de les observer. L'adulte se positionne au sol ou à hauteur de l'enfant pour lui permettre d'avoir un repère visuel auquel se rattacher et ainsi d'acquiescer davantage de confiance en lui.

Les dessins réalisés par les enfants sont donnés aux familles le jour-même ou conservés par les professionnelles qui les remettront en fin d'année dans un cahier personnalisé en guise de souvenir.

## ❖ La place du livre

Le livre est un support multiple qui développe l'imagination, la créativité et le langage, mais aussi la curiosité et la mémoire de l'enfant. La lecture favorise les interactions entre la professionnelle et l'enfant.

*Dans la section des bébés*, l'équipe dispose de livres adaptés aux tout petits tels que des imagiers ou des livres sensoriels qu'elles mettent à leur disposition sur un temps limité.

*Dans la section des moyens*, les livres sont mis à disposition sur des temps d'activité ou à la demande des enfants pour une approche de l'utilisation du livre.

*Dans la section des grands*, un espace est dédié aux livres avec une bibliothèque et des canapés pour permettre aux enfants de regarder les livres ou d'écouter l'adulte raconter une histoire au calme.

Les professionnelles ont également des livres plus élaborés et donc plus fragiles qu'elles gardent en hauteur et qu'elles utilisent lors d'un regroupement ou avant la sieste pour amener le groupe d'enfants vers un temps calme. Les enfants apprécient ce moment et ont une écoute attentive à la lecture.

Les assistantes maternelles ont des livres adaptés à tous les âges des enfants qu'elles mettent à leur disposition dans des caisses.

Notre objectif est de travailler sur la manipulation du livre et la prise de conscience d'en prendre soin.

## ❖ Le jardin d'éveil

Un temps d'activité ludique nommé « le jardin d'éveil » est organisé trois fois par semaine dans les locaux de la Maison de l'Enfance pour les enfants âgés de plus de 18 mois fréquentant l'accueil familial.

Il se déroule en matinée de 9h30 à 11h ou de 10h à 11h30 en dehors des vacances scolaires.

L'encadrement est assuré par la directrice de l'accueil familial ou l'éducatrice de jeunes enfants de l'accueil collectif accompagnée d'une assistante maternelle.

Les assistantes maternelles sont divisées en 3 groupes et se rendent au jardin d'éveil une fois par semaine, selon le planning établi en début de mois par la directrice afin d'effectuer un roulement de présence. Ainsi, ces dernières accompagnent les enfants de plus de 18 mois au jardin d'éveil et repartent avec les plus jeunes. L'assistante maternelle prévue au planning reste avec la directrice ou l'éducatrice pour l'aider à accompagner le groupe d'enfants qu'elle accueille.

Ces rencontres permettent aux enfants de découvrir la collectivité en douceur tout en respectant leur rythme. Ils y partagent de multiples activités d'éveil sur le même fonctionnement que l'accueil collectif.

#### ❖ Les visites à domicile

La directrice de l'accueil familial se rend régulièrement au domicile des assistantes maternelles. Elle leur donne toute l'aide et les conseils nécessaires pour un bon accompagnement des enfants.

Elle veille au bon développement physique et affectif des enfants, à la qualité des activités proposées (en tenant compte de leur âge), au bon déroulement de la journée (en fonction du rythme de chacun), à une alimentation équilibrée, à l'hygiène et à la sécurité des enfants et du domicile.

#### ❖ La ludothèque en accueil familial

Nous avons pour projet la mise en place d'une ludothèque interne, réservée aux assistantes maternelles. Cette mise à disposition permettra aux assistantes maternelles de pouvoir renouveler leurs jeux et jouets en fonction de l'évolution de l'âge des enfants qu'elles accueillent.

Par un roulement d'emprunt des jeux et des jouets, les enfants pourront en découvrir de nouveaux et prendre plaisir à en redécouvrir certains. Quant aux assistantes maternelles, elles pourront partager des moments ludiques avec les enfants en évitant que la monotonie ne s'installe.

### 3. Les soins

Les professionnelles répondent au bien-être et au confort de l'enfant en assurant les soins d'hygiène et de santé. Les soins ne se résument pas à changer la couche de l'enfant mais à vérifier son état général (lavage de nez, du visage, des mains, coiffage...).

Les soins touchent l'intimité de l'enfant, c'est pourquoi il est important qu'ils soient réalisés par une personne que l'enfant connaît bien telle que la référente ou son relai. L'enfant doit se sentir enveloppé et rassuré.

L'aspect relationnel au cours des soins est important, c'est un moment privilégié entre l'adulte et l'enfant.

L'organisation du temps du soin doit permettre d'assurer la sécurité affective et physique de l'enfant. La professionnelle aura donc pris le temps de sortir le matériel nécessaire avant le soin afin de ne pas morceler celui-ci.

Tous les soins sont réalisés selon des règles d'hygiène bien strictes.

#### ❖ Le change

Le change de couche est réalisé régulièrement et aussi souvent que nécessaire. Le protocole de change est affiché dans chaque section.

L'enfant est toujours prévenu avant d'être accompagné au coin change. S'il est occupé à un jeu, la professionnelle lui laissera le temps de finir son activité avant de l'y inviter.

Le déroulement du soin est expliqué à l'enfant afin de lui permettre de comprendre ce qu'il va se passer et ainsi de le rassurer.

La disponibilité et l'attention de l'adulte sont entières pour la sécurité de l'enfant et rendre ce moment agréable.

Une stimulation motrice est effectuée pour que l'enfant soit acteur de son soin et puisse prendre conscience des différentes parties de son corps qui lui seront nommées.

Un espace change est prévu dans chaque section afin de respecter l'intimité de l'enfant.

Un escalier permet aux enfants qui marchent d'accéder à la table de change plus facilement.

Les plus grands peuvent aussi être changés en position debout. La couche-culotte (que les parents fournissent s'ils le souhaitent) permet une plus grande autonomie à l'enfant car il peut l'enlever tout seul de la même manière que son pantalon.

### ❖ L'acquisition de la propreté

L'acquisition de la propreté est une étape importante du développement du jeune enfant qui s'effectue entre 2 et 3 ans selon les enfants. Celle de jour précède celle de nuit qui se fait plutôt vers l'âge de 3 ou 4 ans.

Elle doit d'abord être initiée à la maison avant d'être poursuivie en structure d'accueil.

Elle ne doit pas être entreprise trop précocement ni par la contrainte. On risquerait en effet de perturber l'enfant, de retarder l'acquisition physiologique normale et même d'obtenir un résultat opposé à celui recherché (émission nocturne d'urine après 3 ans et refus d'autonomie de l'enfant).

L'acquisition de la propreté requiert 3 facteurs conjugués : une maturation physiologique (maîtrise des sphincters), une maturation intellectuelle (prise de conscience de son besoin et sollicitation de l'adulte) et une maturation affective (désir d'identification, détachement de l'adulte).

Elle ne peut se faire convenablement que s'il y a un dialogue avec la famille et un respect du développement de l'enfant.

Cette progression peut être marquée par quelques retours en arrière, notamment à la survenue d'évènements à forte charge affective tels que la naissance d'un frère ou d'une sœur ou la séparation des parents. Il faut savoir les accepter et en parler avec l'enfant.

La professionnelle est attentive à la demande de l'enfant et l'aide à ôter sa couche quand il manifeste un besoin. Elle lui propose d'aller soit sur les petits toilettes, soit sur le pot selon son souhait.

Il faut le soutenir dans sa volonté de vouloir devenir « grand », l'encourager dans chaque étape de l'acquisition de la propreté et l'accompagner dans les moments difficiles. Il faut aussi dédramatiser tous les petits oublis qui pourraient le vexer ou l'humilier.

Pour des raisons de sécurité des locaux et de confort pour l'enfant, la professionnelle lui remettra la couche si les petits oublis sont trop fréquents en l'expliquant à l'enfant.

## 4. L'alimentation

Manger est un plaisir et une découverte. Le repas est un moment de convivialité et d'échanges entre enfants et professionnelles.

Le restaurant scolaire nous livre les repas en liaison froide chaque jour à 10h. Les repas sont ensuite réchauffés par la cuisinière. On les reçoit sous 3 formes différentes : moulinés, mixés et avec des morceaux.

Les professionnelles sont vigilantes au régime alimentaire de chaque enfant (allergies et régimes sans porc ou sans viande). Un tableau récapitulatif est affiché au réfectoire.

Au réfectoire, chaque petite table pouvant accueillir 6 à 8 enfants est tenue par une professionnelle.

Les enfants sont servis dans des assiettes compartimentées ce qui permet de proposer l'entrée et le plat en même temps et d'avoir une vue d'ensemble sur le repas. Le fromage sera progressivement intégré au plateau et le dessert sera servi en dernier. L'enfant est donc libre de manger son repas dans l'ordre qu'il souhaite. La professionnelle accompagne les enfants de sa table tout au long du repas.

Elle nomme les différents aliments, invite les enfants à goûter sans forcer et échange avec eux. C'est un moment privilégié où de nombreux sujets peuvent resurgir.

À la fin du repas, la professionnelle donne un gant humide à chaque enfant afin qu'il puisse être maître de son débarbouillage. Il ira ensuite le déposer dans la panier à linge sale.

*Dans la section des bébés*, les barquettes de repas sont apportées par la cuisinière en biberonnerie à partir de 11h et placées dans le thermoport afin de les maintenir au chaud (pendant 2h maximum). Un contrôle de température sera effectué au préalable par la cuisinière.

Ce sont les professionnelles qui préparent les assiettes des enfants en respectant leur rythme.

On retrouve affichés dans la biberonnerie plusieurs tableaux qui indiquent : les introductions, les allergies et la texture des aliments pour chaque enfant.

Les repas sont d'abord donnés individuellement sur les genoux d'une professionnelle. Puis à partir du moment où l'enfant marche et qu'il peut se tenir assis sur une chaise, le repas sera pris sur une petite table, tout en faisant attention que ses pieds touchent le sol. Dans le cas contraire, un petit « pouf » sera placé sous ses pieds, afin qu'il ait une bonne posture et soit confortablement installé.

Les mamans qui allaitent leur enfant peuvent apporter leur lait tiré dans un sac isotherme avec un pain de glace. Les biberons devront être étiquetés au nom et prénom de l'enfant avec la date et l'heure du recueil. Ils seront ensuite placés au réfrigérateur de la structure et conservés pendant 48h.

*Dans la section des moyens*, le groupe d'enfants le plus autonome mange au réfectoire, tandis que les plus petits restent en section pour bénéficier d'un accompagnement plus privilégié. Le repas sera pris soit sur les genoux, soit à table avec l'aide de la professionnelle.

*Dans la section des grands*, les enfants déjeunent au réfectoire en deux services. Le premier est à 11h et le second à 11h45.

Les enfants mangent tous les jours à la même table, mais n'ont pas de places attribuées pour leur permettre d'avoir le choix de se placer où ils souhaitent. Cependant, il n'est pas rare de les voir s'asseoir au même endroit ou à côté du même camarade.

Le goûter est également servi en deux services afin de limiter le nombre d'enfants au réfectoire et ainsi de réduire le bruit dans la salle.

Chez l'assistante maternelle ou en accueil collectif, la sieste fait partie intégrante de l'organisation de la journée. C'est un temps de repos dont les enfants ont besoin. Même si certains ont du mal à s'endormir, le fait de s'allonger leur permet de se reposer.

## 6. Les manifestations communes aux deux structures d'accueil

Plusieurs manifestations et fêtes sont organisées tout au long de l'année, telles que :

- ❖ La fête de fin d'année en décembre.
- ❖ Le carnaval.
- ❖ La chasse aux œufs.
- ❖ Le spectacle sur le thème de l'année ou autre.
- ❖ La kermesse...

L'ensemble de ces manifestations a un but festif et convivial et laisse place aux échanges relationnels.

La fête de fin d'année en décembre, les cafés des parents et la kermesse permettent aux enfants et aux familles de partager un moment convivial et de rencontrer les autres familles. De plus, les activités proposées à la kermesse permettent aux parents et aux enfants de jouer ensemble.

La chasse aux œufs procure un plaisir partagé entre les enfants et les professionnelles à la fois lors de la confection des petits paniers et de la découverte des œufs en chocolat dans le jardin.

Ils pourront les déguster en fin d'activité en quantité raisonnable. Chacun repartira avec son petit panier d'œufs.

Pour permettre une réelle cohésion et renforcer l'esprit d'équipe, le thème de l'année est clôturé au printemps par un spectacle dédié aux enfants et aux professionnelles.

Toutes ces animations rythment l'année et regroupent l'ensemble des enfants fréquentant la Maison de l'Enfance.



Actualisé le 16 février 2023

Le Maire  
Vice-Président du Conseil Départemental  
Gérard LAMBERT-MOTTE

Les assistantes maternelles procèdent de la même manière que la collectivité. Elles donnent les repas des bébés sur les genoux ou dans un transat en face à face pour permettre une sécurité affective et physique. Ensuite, elles les installent sur une chaise haute ou sur un réhausseur à la table du salon ou à une petite table, au fur et à mesure que les enfants grandissent. Elles ont également des assiettes compartimentées.

L'anniversaire des enfants peut être fêté à la structure à condition qu'il ait déjà été fêté à la maison. Les parents pourront apporter des gâteaux emballés et étiquetés à cette occasion. Nous ne donnons plus de bonbons pour des raisons de prévention des caries et de limitation du sucre dans les habitudes alimentaires du jeune enfant.

## 5. Le sommeil et l'endormissement

Dormir est un besoin vital, c'est pourquoi un temps de sieste est primordial dans la journée d'un enfant.

C'est pendant le temps du sommeil que le jeune enfant grandit, que son cerveau organise la pensée et enregistre tout ce qui a été vécu pendant la phase d'éveil. En retour, un enfant reposé est plus à même de tirer profit des activités d'éveil qui lui sont proposées et de découvrir le monde qui l'entoure.

Pour permettre un bon endormissement et une sieste reposante, chaque enfant a son lit, sa gigoteuse ou sa couverture, son doudou et/ou sa tétine.

L'enfant ne dort jamais dans une obscurité complète afin qu'il puisse différencier le jour de la nuit et voir dans quel environnement il se situe à son réveil.

Le rythme de sommeil est très variable d'un enfant à l'autre, c'est pour cela qu'aucun enfant n'est réveillé par l'adulte dans la limite du raisonnable afin de respecter son rythme et l'organisation collective.

Les enfants sont allongés sur le dos selon les recommandations de la PMI.

*Dans la section des bébés*, il est très important de bien connaître l'enfant pour repérer ses premiers signes de fatigue (bâillements, pleurs, frottements des yeux, enfant grognon). Certains font plusieurs siestes par jour. Elles rythment leur quotidien. Les enfants dorment dans des lits à barreaux.

Les professionnelles de la section se relaient toutes les 10 minutes pour surveiller le dortoir et notent leur passage sur une feuille de traçabilité. Le mur du dortoir étant vitré pour moitié, il facilite la surveillance.

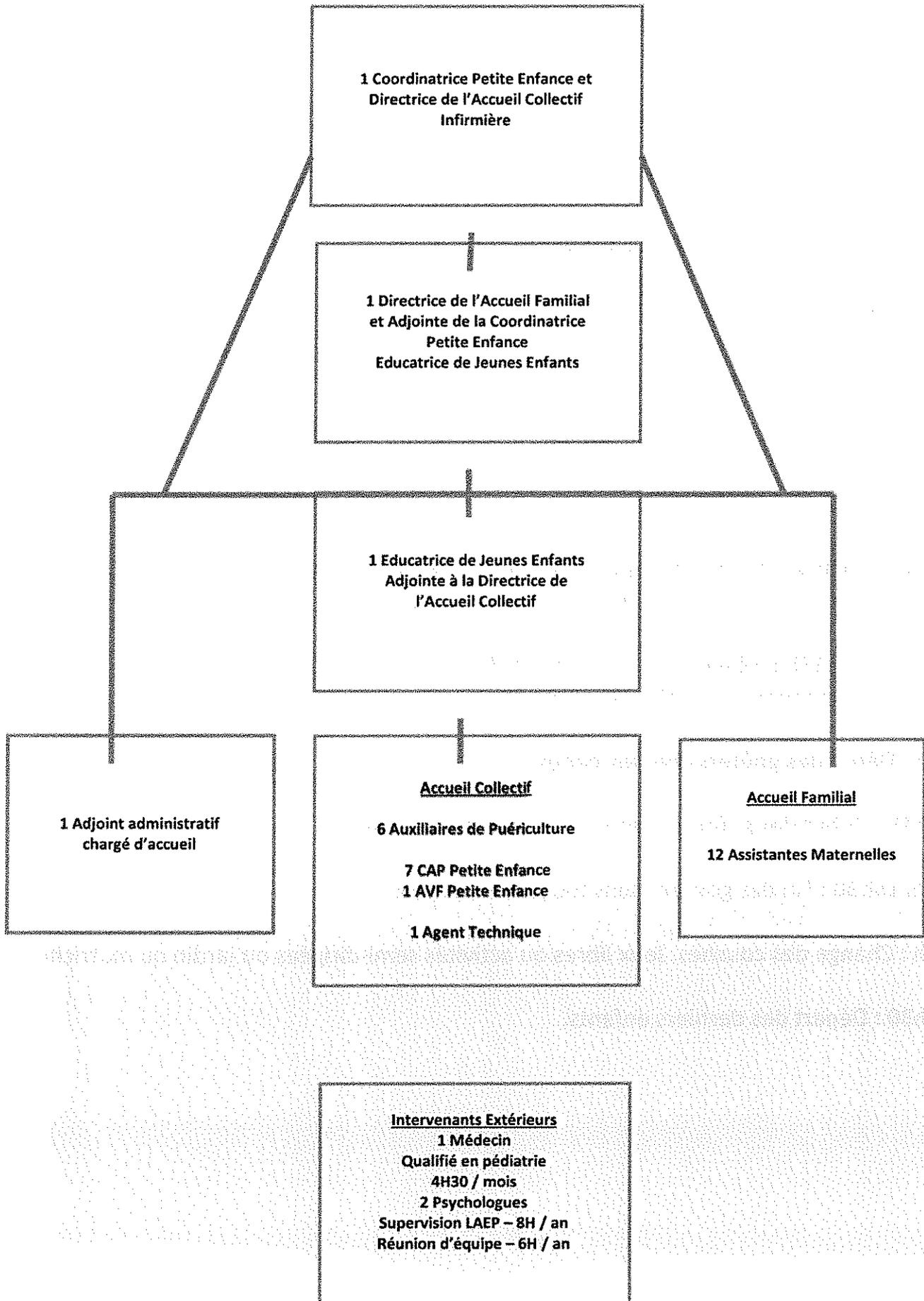
*Dans la section des moyens*, les enfants dorment soit dans des lits à barreaux en hauteur, soit dans des lits bas. Une ou deux professionnelles surveillent la sieste du midi dans le dortoir en restant assises auprès d'eux. La sieste démarre à 12h et dure environ 3h30. Le réveil est échelonné.

En début d'année, certains moyens font encore une sieste le matin. Dans ce cas, une professionnelle reste avec eux dans le dortoir jusqu'à ce qu'ils s'endorment puis y retourne régulièrement pour surveiller les phases de sommeil et de réveil. Le mur du dortoir étant vitré, il facilite la surveillance à distance.

*Dans la section des grands*, les enfants dorment sur des lits couchettes en toile. Une ou deux professionnelles surveillent la sieste dans le dortoir en restant assises auprès d'eux. La sieste démarre à 12h et dure environ 3h. Le réveil des enfants est échelonné.

Les professionnelles des moyens et des grands notent la qualité et la durée du sommeil sur les feuilles de transmission de chaque enfant. Certains enfants luttent parfois contre le sommeil. Pour faciliter leur endormissement, les professionnelles les amènent vers un temps calme en leur faisant écouter une musique douce ou en leur lisant une petite histoire dans une ambiance sereine.

# ORGANIGRAMME DE LA MAISON L'ENFANCE



# Une journée type en accueil collectif

**7h30** : Premiers accueils d'enfants. Jeux mis à disposition dans la pièce à vivre pour entrer en activité librement et se familiariser avec l'environnement.

**9h30** : Les activités dirigées commencent telles que le dessin, le collage, les gommettes, la peinture, la musique et la danse... Change des couches ou proposition d'aller aux toilettes avant d'entrer en activité.

**10h** : Propositions d'autres activités dirigées telles que le sable, la motricité, les jeux d'empilement, les jeux d'encastrement et poursuite des activités libres pour ceux qui le souhaitent.

**11h** : Début des repas.

**12h30** : Fin des repas chez les moyens et les grands. Change des couches et déshabillage. Lecture d'une histoire ou écoute d'une petite musique avant la sieste selon l'envie des enfants.

**Vers 13h-13h30** : Fin des repas chez les bébés. Change des couches et sieste selon le rythme des enfants. Jeux mis à disposition dans la salle pour ceux qui ne dorment pas.

**À partir de 15h** : Réveil échelonné des enfants chez les moyens et les grands. Change des couches ou proposition d'aller aux toilettes.

**15h** : Début des goûters chez les bébés.

**15h45** : Début des goûters chez les moyens et les grands.

**Vers 16h30** : Fin des goûters dans toutes les sections.

**17h** : Change des couches. Jeux libres ou activités semi-dirigées ou jardin ou motricité.

**18h30** : Départ des derniers enfants.

# Une journée type chez l'assistante maternelle

**7h30** : Premier accueil d'enfant. Jeux mis à disposition dans la pièce à vivre pour entrer en activité librement et se familiariser progressivement avec l'environnement.

**9h30** : Les activités dirigées commencent telles que le dessin, le collage, les gommettes, la peinture, la musique et la danse...

**Vers 10h** : Change des couches ou proposition d'aller aux toilettes.

**10h15** : Sortie au parc ou promenade jusqu'à la boulangerie par exemple et découverte du marché si le temps le permet.

**11h15** : Retour chez l'assistante maternelle. Lavage des mains en arrivant. Reprise des activités libres dans le calme.

**Entre 11h45 et 12h** : Début du repas.

**12h30** : Jeux libres. Activités calmes.

**13h** : Change des couches ou proposition d'aller aux toilettes.

**13h15** : Lecture d'une histoire ou écoute d'une petite musique avant la sieste. Puis coucher des enfants.

**À partir de 15h** : Réveil échelonné des enfants. Change des couches ou proposition d'aller aux toilettes.

**Vers 16h** : Tous les enfants sont réveillés. Proposition d'activités libres.

**16h30** : Début du goûter.

**17h** : Change des couches. Jeux libres ou sortie au parc, promenade en attendant l'arrivée des parents.

**18h30** : Départ du dernier enfant.

# Une journée type chez l'assistante maternelle

(Avec Jardin d'Éveil)

**7h30** : Premier accueil d'enfant. Jeux mis à disposition dans la pièce à vivre pour entrer en activité librement et se familiariser progressivement avec l'environnement.

**9h** : Change des couches ou proposition d'aller aux toilettes puis départ au jardin d'éveil.

**9h30** : Arrivée au jardin d'éveil.

- jeux libres pour se familiariser tranquillement avec l'environnement
- on se dit « bonjour » en chanson dans le coin regroupement
- les activités peuvent commencer telles que le collage, les gommettes, le dessin, la peinture, la musique, la danse, la piscine à balles et le toboggan dans la salle de motricité...
- proposition de boire un peu d'eau
- rangement de la salle
- puis on se dit « au revoir » au coin calme, soit en racontant une histoire, soit en chantant des chansons choisies par les enfants.

**11h** : Fin du jardin d'éveil. Les enfants se rhabillent et remettent leurs chaussures.

**11h15** : Départ du jardin d'éveil.

**Entre 11h30 et 11h45** : Retour chez l'assistante maternelle. Lavage des mains en arrivant. Reprise des activités libres dans le calme.

**Entre 12h15 et 12h30** : Début du repas

**13h** : Jeux libres. Activités calmes.

**13h15** : Change des couches ou proposition d'aller aux toilettes.

**13h30** : Lecture d'une histoire ou écoute d'une petite musique avant la sieste. Puis coucher des enfants.

**À partir de 15h** : Réveil échelonné des enfants. Change des couches ou proposition d'aller aux toilettes.

**Vers 16h** : Tous les enfants sont réveillés. Proposition d'activités libres.

**16h30** : Début du goûter.

**17h** : Change des couches. Jeux libres ou sortie au parc, promenade en attendant l'arrivée des parents.

**18h30** : Départ du dernier enfant.